

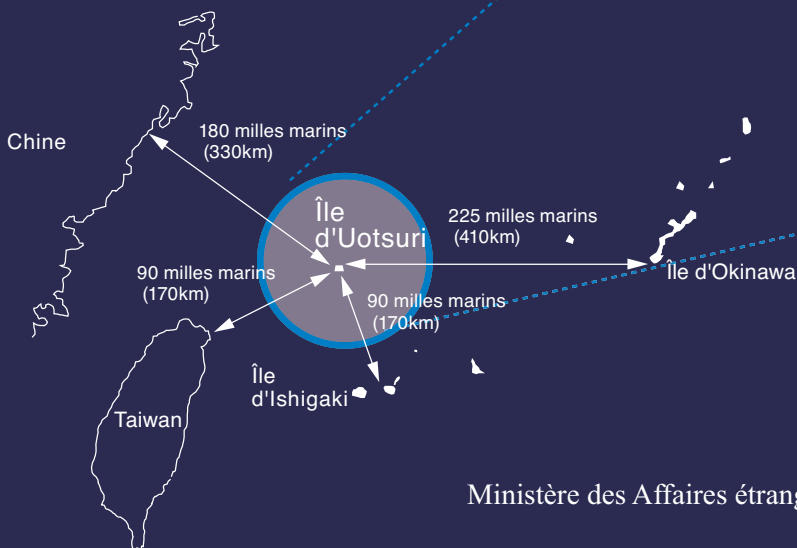
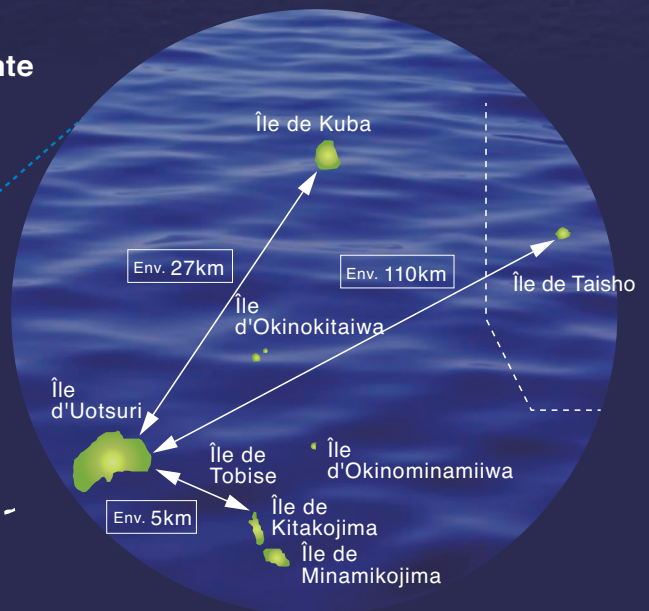
Les îles Senkaku

Rechercher une paix maritime fondée sur l'État de droit, et non sur la force ou la coercition.

Les îles Senkaku font indiscutablement partie intégrante du territoire japonais au vu de la réalité historique et du droit international.

Le Japon agira avec calme mais fermeté pour maintenir son intégrité territoriale.

Le Japon poursuit ses efforts en faveur de la paix et de la stabilité régionales, qui doivent être établies en vertu du respect du droit international.



« Les îles Senkaku » sont composées d'un groupe d'îles comprenant Uotsuri, Kitakojima, Minamikojima, Kuba, Taisho, Okinokitaiwa, Okinominamiwa et Tobise.

Q1. Sur quelles bases s'appuie la souveraineté territoriale du Japon sur les îles Senkaku ?

En janvier 1895, après avoir scrupuleusement vérifié qu'il n'existait aucune trace d'une occupation antérieure des îles Senkaku par un autre État, le gouvernement japonais rattacha ces îles au territoire japonais par des mesures légales et en conformité avec le cadre juridique international de l'époque.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Traité de paix de San Francisco plaça les îles Senkaku sous administration américaine en tant que partie d'Okinawa, réaffirmant ainsi l'appartenance japonaise des îles.

En outre, les îles Senkaku furent incluses dans l'Accord sur la restitution d'Okinawa de 1972 entre les États-Unis et le Japon, comme faisant partie de la zone sur laquelle l'autorité administrative du Japon était rétablie. Ces faits démontrent que les îles Senkaku font partie intégrante du territoire japonais selon l'ordre international de l'après-guerre et conformément au droit international.

Q2. De quelle façon le Japon administre-t-il les îles Senkaku et y maintient-il son autorité effective ?

Une fois les îles Senkaku rattachées au territoire japonais, des civils japonais s'installèrent sur les îles auparavant inhabitées après avoir obtenu l'autorisation des autorités. Ces pionniers développèrent des activités comme la fabrication de bonite séchée ou la collecte de plumes d'oiseau. À un moment donné, plus de 200 personnes vivaient sur ces îles et étaient assujetties à l'impôt.

Le gouvernement japonais continue de contrôler et d'administrer ce territoire en y effectuant des patrouilles et en y maintenant l'ordre.

Q3. La Chine a-t-elle également reconnu l'appartenance des îles au territoire japonais ?

Après le rattachement des îles Senkaku en 1895, le gouvernement chinois ne contesta pas la souveraineté japonaise sur ces îles pendant plus de 75 ans. Tout changea dans les années 70, lorsque les îles suscitèrent un intérêt croissant en raison de la possible présence de gisements pétroliers en mer de Chine orientale.

Même après que le Traité de paix de San Francisco eut placé les îles Senkaku sous administration américaine comme faisant partie du territoire japonais et que les États-Unis les eurent utilisées partiellement comme terrains de tir, les îles Senkaku continuèrent d'être traitées comme une partie du territoire japonais dans les publications du Parti communiste chinois et sur les cartes chinoises.

Q4. N'y-a-t-il jamais eu d'accord pour « mettre en suspens » les questions relatives à ces îles ?

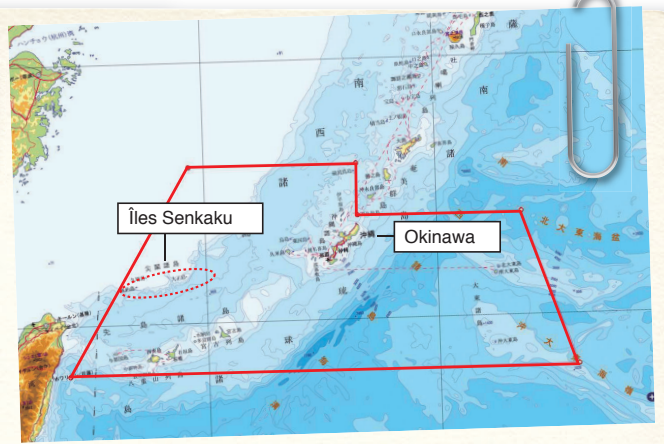
Le Japon a toujours affirmé qu'il n'avait jamais passé un quelconque accord avec la Chine pour « mettre en suspens » les questions concernant les îles Senkaku. Les archives diplomatiques accessibles au public le prouvent clairement.

L'affirmation de l'existence d'un tel accord est en complète contradiction avec les tentatives de la Chine pour changer le statu quo par la force ou la coercition. En 1992, la Chine a promulgué la Loi sur les eaux territoriales et la zone contigüe, qui indique clairement ses revendications de souveraineté sur les îles. Depuis 2008, elle a envoyé des navires de sa Flotte dans les eaux autour des îles Senkaku et effectué des incursions répétées dans les eaux territoriales japonaises.

Q5. Comment le Japon conduira-t-il ses relations avec la Chine ?

Depuis la normalisation de ses relations diplomatiques avec la Chine, le Japon n'a cessé de soutenir les politiques de réforme et de développement menées dans ce pays, y compris via une aide publique au développement (APD) de plus de 3 mille milliards de yens, avec la conviction que le développement de la Chine en tant que membre responsable de la communauté internationale bénéficierait à la stabilité et à un développement accru de la région Asie-Pacifique.

Le Japon continue d'accorder une grande importance aux relations sino-japonaises, qui comptent parmi ses relations bilatérales les plus importantes. Le développement stable des relations sino-japonaises profitera non seulement aux peuples des deux pays, mais également à la région et à la communauté internationale. Dans cette perspective globale, le Japon continuera de promouvoir les « Relations stratégiques mutuellement bénéfiques » avec la Chine.



L'ensemble des îles comprises dans la zone délimitée sur la carte ont été replacées en 1972 sous autorité administrative du Japon, conformément à l'Accord sur la restitution d'Okinawa.

Les îles Senkaku sont incluses dans cette zone



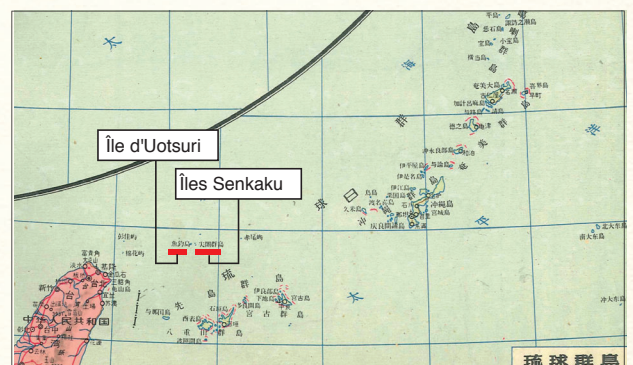
Une fabrique de bonite séchée dirigée par Tatsushiro Koga
(Photo : Mme Hanako Koga/Asahi Shimbun)

尖閣諸島

Les îles Senkaku



Des pionniers japonais dans le village Koga
(Photo : Mme Hanako Koga/Asahi Shimbun)



« Atlas du monde » publié en 1958 par un éditeur cartographique chinois. Les îles Senkaku sont ici désignées comme l'« Archipel des Senkaku » et l'« Île d'Uotsuri » et traitées comme faisant partie d'Okinawa.

(Source : site Internet du Ministère des Affaires étrangères du Japon)